

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 06-2019**

**SÉANCE DU 5 JUIN 2019**

**Préavis N° 05-2018 - Acceptation d'une succession - Information  
sur le montant versé**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Par le biais de la présente communication, la Municipalité vous informe qu'un montant de CHF 190'327.21 a été versé le 12 avril 2019 sur le compte de la commune.

Pour rappel, lors de sa séance du 21 mars 2018, le Conseil communal a approuvé le préavis N° 05-2018 « Acceptation d'une succession » et autorisé la Municipalité à accepter sous bénéfice d'inventaire la succession d'un citoyen décédé le 31 mars 2017, lequel avait institué héritière la commune de Pully à raison de quatre dixièmes de sa succession.

L'inventaire des biens de la succession faisait état d'un montant total de CHF 491'062.15.

Une fois le décompte de partage établi par le notaire et exécuteur testamentaire, le montant net à partager entre tous les héritiers s'est finalement élevé à CHF 475'818.06.

La différence de CHF 15'244.09 correspond à des honoraires dus par la succession (dont ceux de l'exécuteur testamentaire).

Sur cette base, c'est ainsi un montant de CHF 190'327.21 (au lieu des CHF 196'424.85 indiqués dans le préavis) qui a été comptabilisé dans les recettes de l'année 2019 de la commune, le défunt n'ayant pas prévu une affectation spécifique des fonds.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 29 mai 2019

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner